

Compte rendu de séance

Séance du quatorze Septembre deux mil vingt

L'an deux mil vingt et le quatorze Septembre à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES DE HERRY sous la présidence de M. DOUSSET Jean-Paul Président

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAMPROUX Martial, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUMUR Philippe, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MALLERON Dominique, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, RICHARD Emilie à M. POLICARD Philippe, VERNEAU Marie-Pierre à M. CHARACHE Jean-Luc, M. PASQUE Jean-François à Mme MOULINNEUF Christine
Excusé(s) : M. SERVOIS Bertrand

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 25

Date de la convocation : 08/09/2020

Date d'affichage : 08/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. DE CHOULOT Etienne

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CDC2020051 - Modification du compte rendu du 23/07/2020

CDC2020052 - Election des membres du bureau

(Cette délibération annule et remplace la délibération CDC2020033 suite à irrégularité de vote)

CDC2020053 - Création d'un poste d'Adjoint Administratif

CDC2020054 - Avis concernant le PLUi de la CDC des Portes du Berry

CDC2020055 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre

CDC2020056 - Conférence des Maires

CDC2020051 – Modification du compte rendu du 23/07/2020

Suite à la demande de M. de Choulot de compléter le compte rendu du 23 juillet dernier dont chacun a été destinataire, Monsieur Le Président indique qu'il convient de valider ce changement par une délibération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire accepte par 13 voix pour et 17 absentions la modification du compte rendu telle que demandée.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 17)

CDC2020052 – Election des membres du bureau

(cette délibération annule et remplace la délibération CDC2020033 suite à irrégularité de vote)

Vu la délibération déterminant le nombre de membres au sein du bureau.

Suite à la démission des membres du bureau élus de manière irrégulière au scrutin de liste, il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise:

Pour le poste de 1^{er} membre du bureau :

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Monsieur DEBONO est candidat

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	30		
Bulletins blancs ou nuls :	4	A obtenu :	
Suffrages exprimés :	26		
Majorité absolue :	14	DEBONO Yves :	26 voix

M. DEBONO Yves est proclamé 1^{er} membre du bureau et immédiatement installé

Pour le poste de 2^{ème} Vice-Président:

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Monsieur de CHOULOT est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	30		
Bulletins blancs ou nuls :	11	A obtenu :	
Suffrages exprimés :	19		
Majorité absolue :	16	De CHOULOT Etienne:	19 voix

M. de CHOULOT Etienne est proclamé 2^{ème} membre du bureau et immédiatement installé

Pour le poste de 3^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Monsieur DELAVALT est candidat

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	30	
Bulletins blancs ou nuls :	13	A obtenu :
Suffrages exprimés :	17	
Majorité absolue :	9	DELAVALT André : 17 voix

M. DELAVALT André est proclamé 3^{ème} membre du bureau et immédiatement installé

Pour le poste de 4^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Monsieur DUPREZ est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	30	
Bulletins blancs ou nuls :	9	A obtenu :
Suffrages exprimés :	21	
Majorité absolue :	11	DUPREZ Thierry : 21 voix

M. DUPREZ Thierry est proclamé 4^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Pour le poste de 5^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Madame GARNAUD est candidate.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	30	
Bulletins blancs ou nuls :	17	A obtenu :
Suffrages exprimés :	13	
Majorité absolue :	7	GARNAUD Aurélie : 13 voix

Mme GARNAUD Aurélie est proclamée 5^{ème} membre du bureau et immédiatement installée.

Pour le poste de 6^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Monsieur LE CAM est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	30	
Bulletins blancs ou nuls :	8	A obtenu :
Suffrages exprimés :	22	
Majorité absolue :	12	LE CAM Olivier : 22 voix

M. LE CAM Olivier est proclamé 6^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Pour le poste de 7^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Monsieur PASQUÉ est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	30	
Bulletins blancs ou nuls :	13	A obtenu :
Suffrages exprimés :	17	
Majorité absolue :	9	PASQUÉ Jean-François : 17 voix

M. PASQUÉ Jean-François est proclamé 7^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Pour le poste de 8^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Monsieur POLICARD est candidat.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	30	
Bulletins blancs ou nuls :	17	A obtenu :
Suffrages exprimés :	13	
Majorité absolue :	7	POLICARD Philippe : 13 voix

M. POLICARD Philippe est proclamé 8^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

Pour le poste de 9^{ème} membre du bureau :
Il est procédé à l'appel à candidatures.
Madame VERNEAU est candidate.

1^{er} Tour :

Nombre de bulletins :	30	
Bulletins blancs ou nuls :	14	A obtenu :
Suffrages exprimés :	16	
Majorité absolue :	9	VERNEAU Marie-Pierre : 16 voix

Mme VERNEAU Marie-Pierre est proclamée 9^{ème} membre du bureau et immédiatement installée.

CDC2020053 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif

M. Le Président indique que suite au transfert de compétence de la MSaP de la Commune de Sancergues vers la Communauté de Communes, il n'y a pas eu de délibération d'ouverture de poste seul un arrêté de transfert a été rédigé, et qu'il convient donc de régulariser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif à 28/35^{ème}.

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 2)

CDC2020054 – Avis concernant le PLUi de la CDC des Portes du Berry

Monsieur Le Président présente la version arrêtée par délibération du 9 mars 2020 du projet de Plan local d'Urbanisme intercommunal de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2020055 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre

Le Conseil Communautaire,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au scrutin de liste, en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'assemblée a émis un accord unanime pour un vote à main levée ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin ;

Proclame les conseillers communautaires suivants élus, à l'unanimité, membres de la commission d'appel d'offre ;

- Membres titulaires :

PASQUÉ Jean-François

MAITREPIERRE Dominique

BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

DELAVAUT André

SERVOIS Bertrand

- Membres suppléants :

DEBONO Yves

De CHOULOT Etienne

DUPREZ Thierry

DECOUT Jacques

CHAPELIER Bruno

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2020056 – Conférence des Maires

Monsieur Le Président explique que selon l'article L 5211-11-3 du CGCT tous les EPCI à fiscalité propre devront dorénavant disposer d'une conférence des maires, à l'exception de ceux dont le bureau comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de la création d'une conférence des maires comprenant le maire de chaque commune de la Communauté de Communes.

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- **Dossier fibre et téléphonie**

Monsieur DEBONO expose l'avancement du projet de fibrage porté par le syndicat Berry Numérique pour le compte du département.

- **Banque alimentaire**

Madame MENARD indique qu'il conviendrait de rechercher un local plus grand, proche de Sancergues dans la mesure où les bénéficiaires sont majoritairement sur cette zone.

- **Stagiaire**

Le recours à un stagiaire de l'école d'informatique de Nevers sera à discuter en commission communication.

- **PLUi**

Une réunion de déblocage aura lieu avec Mme ROUSSEAU des services de la DDT et les communes concernées par la réalisation de travaux sur les systèmes d'assainissement collectifs le 9 octobre 2020.

- **Mutualisation**

Madame VASICEK fait part de l'économie possible de 700 € par défibrillateur en cas de mutualisation des achats de 10 communes.

A l'occasion de la fin du marché réglementé sur les achats d'électricité au 1^{er} janvier 2021, Monsieur DUPREZ propose que soit également étudiée une mutualisation des achats entre communes.

Séance levée à: 21h15

En CDC, le 06/10/2020
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

